

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 8 avril 2019 à 20 H 30

Convocation : 01/04/2019

Affichage : 10/04/2019

Etaient présents : Mesdames, Stéphanie PICOT, Isabelle NONNOTTE, Valérie BENDERITTER, Laure VALENTIN, Joss BERNARD, Caroline MEYER, Floriane DERVAUX, Nathalie HONORIO, et Messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Stéphane DUMONT-VUILLET, Ludovic GERBER, Philippe HUSSON, Olivier MATHEVON, Laurent LAHAXE, Fabrice LOCATELLI, Fabrice DESTAING, Anthony FALCONNET, Anthony ALLUE,

Procurations : Mrs Rémy MARTIN à Fabrice DESTAING, Aurélien PHILIPPE à Philippe HUSSON

Excusés : Emilie REBILLET, Rémi GALLET, Virginie THIEVENT

Secrétaire de séance : Mme MATHEVON Olivier

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du 11 mars 2019 qui est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Avenant SIDEC – Projet « Jardins de Jean »

Projet maison éclusière – Proposition étude faisabilité

Vote des 3 taxes

Projet BP 2019

Avenant CAGD pour instruction des documents d'urbanisme

Motion contre l'encaissement des ventes de bois par l'ONF

Demande pour vente ambulante

QUESTIONS DIVERSES

Affaires générales

Avenant SIDEC – Projet « Jardins de Jean »

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'avenant du SIDEC concernant les travaux de réseaux secs « Les Jardins de Jean » (Electricité, télécom, gaz, éclairage, effacement ligne HT..). Le montant total de l'avenant s'élève à la somme de 1 933.98 € pour un montant initial de 173 420.14 €.

M. Mathevon s'interroge sur la possibilité de mettre en place la fibre dans le futur lotissement. M. le Maire précise que les gaines mises en place doivent le permettre, mais il s'en assurera auprès du SIDEC sachant que le développement de la fibre n'est pas encore programmé sur Dampierre à sa connaissance, projet porté par la CCJN.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents l'avenant proposé par le SIDEC concernant la pose des réseaux secs sur le lotissement « Les Jardins de Jean » pour un montant de 1 933.98 €.

Projet maison éclusière – Proposition étude de faisabilité

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire fait part du devis qu'il a reçu du cabinet SICA concernant la réalisation d'une étude de faisabilité pour définir les possibilités et l'intérêt pour la commune d'un projet touristique dans la maison éclusière. Celui-ci s'élève à la somme de 1 440 € TTC. Ce BE établira également le dossier d'appel à projets à soumettre à VNF.

Le Conseil municipal décide de créer une commission spécifique pour le suivi de ce projet qui sera composée de :

- Mme PICOT Stéphanie
- M. FALCONNET Anthony
- M. GOUNAND Alain
- M. LAHAXE Laurent
- M. HUSSON Philippe
- Mme VALENTIN Laure

Après débat et délibération, le Conseil municipal, valide à l'unanimité des présents, le devis du cabinet SICA pour un montant de 1 440 € TTC.

Vote des 3 taxes

M. le Maire rappelle brièvement les enjeux liés aux votes des 3 taxes en précisant plusieurs points :

- Une délibération devra fixer prochainement les modalités de convergence des taux des deux anciennes communes de Dampierre et Petit Mercey,
- La réforme des impôts locaux qui reste encore inconnue à part la suppression à terme de la taxe d'habitation compensée par l'Etat,
- La réflexion en cours au sein de la communauté de commune Jura Nord sur le Pacte fiscal, qui peut avoir des conséquences sur le besoin ou pas de faire varier les taux afin qu'ils restent en cohérence avec ceux de la CCJN,
- La décision prise avant la fusion de ne pas augmenter dès cette année les taux d'aucune des deux communes,
- Les dotations de l'Etat qui seront majorées et maintenues pendant 3 ans.

M. GOUNAND, qui a assisté à la réunion de présentation du Pacte Fiscal organisée par la CCJN, précise que lorsqu'une commune applique des taux trop bas, l'Etat considère de fait qu'elle n'a pas besoin de ressources et donc diminue les dotations. Il s'agit donc de bien fixer l'effort fiscal pour optimiser l'ensemble des ressources de la commune.

Après débat, sur proposition du Maire, le Conseil municipal par délibération, décide à l'unanimité des présents de maintenir les taux des 3 taxes, à savoir :

- DAMPIERRE
 - Taxe d'habitation 11.43 %
 - Taxe foncière (bâti) 11.92 %
 - Taxe foncière (non bâti) 20.07 %

- PETIT MERCEY
 - Taxe d'habitation 11.92 %

Taxe foncière (bâti)	8.30 %
Taxe foncière (non bâti)	19.50 %

Projet BP 2019

M. le Maire rappelle les grandes lignes du BP 2019 et ce qui a permis son élaboration sur la base des orientations budgétaires validées lors d'un précédent conseil.

Les dépenses de fonctionnement ont été définies comme la somme des dépenses de fonctionnement des deux anciennes communes avec l'objectif de les maîtriser.

Les charges générales sont néanmoins en hausse car la commune continue pour le moment de payer le chauffage de l'école. Une recette est donc attendue de la part de la CCJN qui doit rembourser une fois la nouvelle convention signée.

Par ailleurs le Conseil valide sur les dépenses de fonctionnement, le montant global des subventions aux associations, une somme de dépenses proposées par la commission environnement et fleurissement, la possibilité de dépenses particulières comme des feux d'artifice le cas échéant.

Les indemnités d'élus tiennent compte d'une cotisation retraite supplémentaire sollicitée par une ancienne élue.

En investissement la priorité est donnée à l'opération des « Jardins de Jean », la consultation pour la première phase de travaux sera lancée avec un début de travaux cet automne afin de lisser les dépenses sur plusieurs exercices.

En reconduisant un emprunt de 300 000 € (celui qui avait été proposé par la CRC sur le BP 2018 mais non réalisé) plusieurs projets peuvent être engagés dans l'esprit de terminer les coûts « partis » pour finir le mandat à savoir notamment :

- Réfection du chauffage de la Mairie
- Reconstruction de l'abri à la Source (projet citoyen à engager avec les jeunes)
- Des travaux de voiries divers (EP, sécurisation ponctuelles,...)
- Equipement de la Salle polyvalente,
- Aménagement rue des Minerais et Tissage,
- Finitions sur la VC entre Bois d'Hyombre et Les Granges (enduit)
- Etudes diverses dont Maison éclusière
- Aménagement cimetière (accessibilité)
- La refonte du site internet et d'autres moyens de communication (panneaux, newsletter, réseau sociaux,...)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents, les différents projets de travaux pour la préparation du BP 2019 qui sera voté le 15 avril 2019.

M. le Maire tient à apporter deux précisions :

1 - Pour prétendre à la récupération de la TVA sur les travaux secs concernant les « Jardins de Jean » les dépenses concernant le SIDEC doivent être portées sur le budget général. Une opération spécifique sera créée pour bien identifier ces travaux et les intégrer dans le bilan global du projet. Le prix des terrains devra être précisé également car la TVA s'appliquera sur la vente.

2 - La réalisation d'un emprunt sur le budget général avec l'accord du Conseil implique nécessairement que celui-ci peut équilibrer la section d'investissement globalement. M. le Maire précise que par le passé ce point n'avait pas forcément été

compris par les membres de l'ancien Conseil et que cela avait apporté de la confusion en lien avec le non-report des déficits antérieurs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents de souscrire un emprunt d'un montant de 300 000 € sur le budget général.

M. le Maire remercie les différentes commissions pour leur travail de recensement des besoins, leur vision prospective et la mise en priorité des dossiers toujours délicate.

Avenant CAGD pour instruction des documents d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que suite à la fusion des deux communes, il est nécessaire de faire un avenant auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) pour l'instruction des documents d'urbanisme de PETIT-MERCEY bien que cette commune ne soit pas encore régi par un document d'urbanisme comme le PLU.

Il prendra contact avec les services de la DDT pour les dossiers en instance qui n'ont pas pu être traités par la CAGD et fait part de son mécontentement sur le sujet.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, cet avenant pour l'instruction des documents d'urbanisme de la commune du PETIT-MERCEY par les services du Grand Dole.

Motion contre l'encaissement des ventes de bois par l'ONF

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une motion contre l'encaissement des ventes de bois par l'ONF. Cette motion est sollicitée par l'association des communes forestières dont la commune de Dampierre est membre. L'encaissement directe des ventes de bois par l'ONF va entraîner des problèmes de trésorerie ce qui n'est pas acceptable.

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette motion contre l'encaissement direct par l'ONF des ventes de bois.

Demande de vente ambulante

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de vente ambulante, en semaine, sur la commune de Dampierre pour des poulets rôtis.

Après débat, le Conseil municipal décide avec 1 pour, 2 abstentions et 18 contre, de ne pas donner une suite favorable à cette demande en raison de ventes similaires de ces produits sur le marché le dimanche matin que le Conseil souhaite favoriser.

Questions diverses

M. le Maire propose d'aborder les questions diverses les plus importantes lors du prochain Conseil municipal, soit le lundi 15 avril 2019.

Aucune question diverses particulières n'est donc abordée.

Fin de la séance à 23H30